



Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
du Morbihan

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES SERVICES PROPOSÉS AU PUBLIC PAR L'ADIL

L'ADIL offre une **information gratuite, neutre et complète** sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement.

Cette information avant tout préventive permet à l'usager de mieux connaître ses droits et ses obligations, les solutions adaptées à son cas particulier et l'état du marché du logement. Il est ainsi en mesure de **faire un choix éclairé et de mieux prendre en charge son projet**.

L'ADIL 56 est **agrée par le ministère chargé du logement** et appartient au **réseau des 79 ADIL** en France.

Ses trois missions :



L'information des ménages sur toutes les questions de logement :

- la réalisation d'un plan de financement ou d'un diagnostic financier adapté à la situation personnelle de l'usager,
- les règles d'attribution des logements HLM, la marche à suivre pour les demandes,
- les prêts et aides spécifiques en matière d'habitat, allocation-logement, aide personnalisée au logement...,
- les contrats de construction, de cession ou de travaux,
- les aides aux travaux permettant la maîtrise de l'énergie,
- les responsabilités en matière de construction,
- les assurances liées à la construction et au logement,
- le permis de construire et les règles d'urbanisme,
- le droit de la location,
- la copropriété,
- l'amélioration des logements par le propriétaire bailleur, par le propriétaire occupant, par le locataire,
- les relations avec les professionnels de l'immobilier : réglementation, mission, honoraires,
- les droits de mutation et l'ensemble des frais annexes,
- la fiscalité immobilière.



L'observation des marchés de l'habitat et des pratiques

- l'offre de terrains à bâtir en lotissements et ZAC <http://tab.adil56.org/>
- les loyers du parc privé <http://www.adil56.org/modules.php?name=News&file=article&sid=143>
- l'offre de logements neufs <http://neuf.adil56.org/>



Le repérage, l'accompagnement et l'orientation des ménages en situation de précarité énergétique

au travers du dispositif « Morbihan Solidarité Energie »

POUR CONTACTER LES CONSEILLERS JURISTES DE L'ADIL

PAR TÉLÉPHONE

Pour une information simple ou un renseignement ponctuel, chaque jour, les conseillers de l'ADIL assurent une permanence téléphonique et répondent à vos questions du lundi au vendredi, de 13h30 à 16h au :

02 97 47 02 30

En dehors de ces permanences, le public, s'il appelle, pourra être renseigné dans la mesure où les conseillers ne sont pas en rendez-vous.

SANS RENDEZ-VOUS

L'ADIL vous reçoit trois demi-journées par semaine sans rendez-vous pour toute question simple (n'excédant pas 10 à 15 mn d'entretien), le lundi matin, mercredi matin et vendredi matin, de 9h à 12h.

SUR RENDEZ-VOUS

Pour un conseil personnalisé nécessitant l'examen de documents ou de votre situation (projet d'accession à la propriété, copropriété, contrat de construction, garantie décennale, relation avec les professionnels), prendre un rendez-vous au 02 97 47 02 30.

N'HESITEZ PLUS à venir rencontrer le Conseiller Juriste de l'ADIL lors de **la permanence assurée à Pontivy, dans les locaux de Pontivy Communauté, 1 Place Ernest Jan :**

Commune	Lieu	Jours
PONTIVY	Pontivy Communauté 1 Place Ernest Jan	- 1 ^{er} , 3 ^{ème} et 5 ^{ème} lundis de chaque mois, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. - 2 ^{ème} et 4 ^{ème} lundis matins de chaque mois, de 9h30 à 12h15.

Prochaine permanence : le lundi 3 septembre 2018.

Il est recommandé de prendre rendez-vous.

CE QUE L'ADIL NE FAIT PAS

Elle n'assure aucune fonction commerciale ou de négociation.

Elle ne remplit pas la mission de défense du consommateur : si elle renseigne les particuliers sur des points précis du droit de la construction et de l'urbanisme, elle reste en dehors de tout acte contentieux ; son rôle s'arrête, en ce domaine, à l'information et au conseil puis à orienter le public vers les organismes spécialisés.

Elle n'assure pas de fonction opérationnelle : constitution de dossiers, établissement de devis, gestion de fonds d'aide, assistance technique, recherche de financements, diagnostic thermique ; en ce domaine également, l'ADIL oriente le public vers les organismes spécialisés.